

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	6
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 121

DM 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Séance du 14 décembre 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; PENAUD Corinne ; LABOURIER Dominique ; NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène (arrivée au point 6 à partir de 19h47) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52) ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise (jusqu'à 19h47) ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; CHABANT Evelyne ; FOURNET Marie-Hélène (absente jusqu'à 19h47), JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52)

Il s'agit de prendre en compte les recettes déjà perçues ou les subventions assurées, les études ou travaux à reporter et d'affecter ces fonds aux dépenses nécessaires, mais aussi à la diminution de la fiscalité que nous a signifiée l'Etat, et réajuster les crédits entre articles et fonctions.

Modification portant sur la fiscalité

Par courriel du 30 octobre 2023, l'Etat a signifié à la Communauté de communes le montant de TVA générale actualisée venant en compensation de la réforme sur la taxe d'habitation

pour 1 742 278 € et de la réforme de la CVAE pour 477 851 €, soit moins que les montants notifiés en début d'année et donc inscrits au budget. Il y a donc lieu de diminuer les inscriptions budgétaires respectivement de 40 220 € et 10 328 €.

Modification portant sur les intérêts d'emprunts

Du fait de l'inflation, les intérêts et notamment ceux du Livret A, ont connu une hausse importante en début d'année, si celle-ci se réduit, il apparaît que les crédits ouverts pourtant supérieurs à ceux nécessaires officiellement au 1^{er} janvier ne s'avèrent plus suffisants. Pour rappel, plusieurs emprunts sont variables et indexés sur le livret A. Un crédit supplémentaire de 22 342 € est nécessaire.

Modification portant sur les amortissements

Du fait de la mise en place de la M57, les amortissements sont calculés au prorata temporis au moment de la mise en service. Il en va de même des subventions associées. 2 lignes amortissements et une de reprise sur subvention sont concernées.

Constatation de recettes

Il est constaté des recettes supplémentaires (33 187 €) concernant les remboursements de salaires par l'assureur du fait d'absences prolongées, notamment arrêts de longue maladie.

Afin de financer les diminutions de fiscalité et les ajustements de crédits en investissement, il est proposé de supprimer les sommes allouées au budget primitif aux aides économiques aux entreprises pour 25 948 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement, ce projet ne pouvant être mis en œuvre qu'en 2024, après accord de la Région. Un virement entre les 2 sections est nécessaire.

Il est ainsi proposé en annexe une DM 3 en diminution, équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de - 44 315,34 €.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité



Après avoir délibéré le Conseil communautaire :

- **VALIDE le projet de DM3 du budget principal tel que proposé en annexe.**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

